

le travail

avril-mai 1980

volume 55

numéro 2



**POUR QUE LES RICHES
CESSENT D'ETOUFFER
LES PAUVRES**

pages 8-18

la CSN dit oui au référendum page 32

des syndicats CSN y luttent

L'HYPOCRISIE DES GRANDS HOTELS

Récemment, après une dure grève, les employé-e-s de l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy, signaient, avec la CSN, une nouvelle convention collective, la meilleure dans le secteur au Québec.

Peu de temps après, ce fut au tour des employé-e-s du Méridien, à Montréal, puis de l'Auberge des Gouverneurs de Rimouski et enfin du Holiday Inn du centre-ville, à Québec, à arracher de meilleures conditions de travail, notamment au niveau des salaires et de la sécurité d'emploi.

Le Travail est allé rencontrer des travailleurs et travailleuses de cinq hôtels de Québec et de Montréal afin de recueillir leurs témoignages sur leur vie quotidienne, sur leurs luttes. Les interviewé-e-s d'un seul hôtel, le Hilton de Québec, n'ont pas voulu que leurs noms soient mentionnés dans le journal, par crainte de représailles.

Les grands hôtels, c'est le luxe. Pourvu que vous ayez l'argent pour payer (comptant ou à crédit), vous êtes dans un château: vous levez le doigt et on vous sert. La grande vie.

Pour ceux et celles qui y travaillent, cependant, la situation se présente un peu différemment: leur vie ne se passe pas dans le luxe. Payé-e-s pour la plupart au salaire minimum, ces employé-e-s n'ont pratiquement aucune sécurité d'emploi: dans un grand hôtel de Montréal, le taux de roulement annuel du personnel était d'environ 200% au moment où un syndicat CSN tentait de s'implanter. Une situation pourrie, généralisée.

Les travailleurs et travailleuses de nombreux hôtels ont donc décidé qu'ils devaient se donner des syndicats qui seraient des instruments de défense plus valables que ce qu'ils avaient avant, soit le local 31 de l'union internationale des employés de bar et d'hôtellerie (FTQ).

les conditions de travail

Les salaires sont bas, la sécurité d'emploi inexistante...mais quoi encore? La nourriture servie aux employé-es est à peine mangeable; bien souvent, ce sont les restes des banquets de la semaine précédente. Quant aux uniformes fournis par l'hôtel. "Ça fait quatre ans qu'on les utilise tous les jours. Ils commencent à être pas mal usés" (José Luquera, serveur-Méridien) et il faut soigner l'image de l'hôtel devant les clients...

Employé - Hilton - Les tâches sont vraiment très floues. Ce n'est pas à moi à faire ça, c'est à toi, ce n'est pas à moi, c'est à elle... Le problème n'est pas d'un individu à un autre,



mais dans la hiérarchie: "boss boys", serveurs, hôtesse. Par exemple les "boss boys" du soir remontent les tables alors que ceux du jour ne le font pas; de toute façon, ils n'auraient pas le temps."

Samuel Joseph, buanderie - Méridien - Dans les hôtels, d'après moi,

c'est de l'exploitation. Prenons un exemple. Un gars qui travaille pour la CTCUM pour faire le ménage. Combien gagne-t-il de l'heure? \$7 ou \$8. Un gars qui fait le ménage dans la cuisine d'un hôtel, combien gagne-t-il? \$3, même pas \$4 de l'heure. Qu'est-ce qu'ils font? Le même ouvrage...



l'insécurité d'emploi

Employée - Hilton — Cela faisait 6 ans que je travaillais au Hilton. Mercredi passé, ma gérante est venue me dire qu'elle était demandée au bureau. Quand elle est revenue, elle a dit qu'on finirait de travailler le vendredi. Cela faisait six mois à peu près qu'on avait la puce à l'oreille, que le Hilton pensait fermer les trois casse-croûtes loués à Place-Québec, car on avait vu quelqu'un venir souvent poser des questions aux serveuses. Apparemment, ça s'est fait très vite, c'est ce que le patron a dit à notre gérante: "Soyez assurée que je ne le savais pas plus que vous." Ce sont des mises à pied, quitte à nous appeler au besoin, mais on sait pas quand. Moi, j'ai commencé à chercher ailleurs. Je n'ai pas le choix. Faut que je travaille absolument. J'ai des enfants et la charge de la famille.

Employée - Hilton — S'il n'y a pas de travail, on va nous congédier. On

a toujours cette menace-là. Si l'hôtel est vide, on va nous faire perdre notre travail alors que c'est normal qu'il y ait des périodes plus creuses dans un hôtel. Mais ce n'est pas l'employé-e qui devrait supporter ça, c'est le patron.

André Paquette, serveur - Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy — Moi, j'ai connu des gens qui travaillaient à l'hôtel depuis 3, 4 ou 5 ans et, du jour au lendemain, ils ne devenaient plus bons. Soit disant que les cheveux commençaient à grisonner, que la bedaine commençait à gonfler, etc.

Ce qui est le plus problématique dans le domaine de l'hôtellerie pour les gens à pourboires, ce n'est pas les salaires, car tout le monde fait assez d'argent, mais c'est surtout la sécurité d'emploi.

José Luguera, serveur - Méridien —



Parmi les pires conditions que j'ai trouvées au Méridien avec la convention du local 31, c'est que les cadres faisaient de toi ce qu'ils voulaient. Ils te faisaient travailler deux heures, puis ils t'envoient à la maison et l'hôtel te payait seulement deux heures de salaire. Tu pouvais faire 10 heures par semaine et tu étais à temps plein. Il n'y avait aucune sécurité d'emploi, mais avec la nouvelle convention, ça va changer.

Employé - Hilton — Pour servir les banquets, je suis payé \$2.85 de l'heure plus 9% du 15% que l'hôtel fait payer aux clients. Je n'ai aucun congé férié à part le 24 juin, aucune vacance, aucune journée de maladie. Je ne suis même pas considéré comme un employé, même pas à temps partiel après 4 ans de service. Il y a quand même un certain respect des droits que j'ai acquis, mais pour pouvoir les conserver, il faut toujours être prêt à y aller. Donc, ça demande une disponibilité de presque 24 heures par jour, à peu de chose près. C'est pour ça que je me suis impliqué dans le syndicat.

les handicapés, une autre forme d'exploitation

D'après un programme établi il y a quelques années par le gouvernement, 75% des salaires des handicapés physiques et mentaux embauchés par un employeur du secteur hôtelier est payé par le gouvernement. Dans la plupart des hôtels de Québec, on emploie donc des handicapés pour faire le

ménage des cuisines, laver la vaisselle ou transporter des chariots.

Au Hilton, par exemple, la moyenne est d'environ 40%, et dans certains secteurs, comme ceux qui font le ménage la nuit, ce pourcentage peut atteindre 80%.

"Ils arrivent en autobus et repartent après le travail. Étant donné qu'ils ne demandent rien de plus, ils restent toujours dans les conditions minimales. Il y en a un, c'est terrible, il a de la misère à marcher. Il pousse des chariots de viande ou de pâtisserie." Employé — Hilton

le local 31

Claudio Vitelli, serveur — Méridien — L'Union qu'on avait, le local 31, c'était quasiment invisible. Tu avais une Union, mais c'était pour la forme, c'était juste pour dire que tu avais une Union. Un syndicat, c'est quoi? C'est quelque chose qui roule, qui fonctionne, qui fait que les gens accomplissent quelque chose ensemble et qu'ils vivent une vie syndicale ensemble.

José Perrera, serveur — Méridien — Avec le local 31, c'est nous qui payions l'Union et c'est le patron qui en profitait.

Samuel Joseph, buanderie — Méridien — Avant, avec le 31, le syndicat n'existait que de nom. Pas d'information, rien. Tu faisais ton boulot et on faisait ce qu'on voulait de toi. Il n'y avait personne pour te défendre, ni à qui parler. C'était seulement quand il s'agissait de cotiser que le 31 se souvenait de toi. Tu regardais ta paie et il y avait \$6.50 de moins pour l'Union.

mesures patronales contre la syndicalisation

Employé - Hilton - Ils font des mises à pied régulièrement et ils continuent à faire de l'embauche. Ils essaient de faire une rotation pour tenir les gens les moins informés possible. Pour eux, un employé qui devient trop impliqué devient menaçant à un moment donné. Il y a des choses que tu vois et que tu apprends quand tu restes longtemps dans un hôtel qu'un nouveau est obligé d'apprendre à voir.

Employé - Hilton - Ils coupent des postes parce qu'ils considèrent que l'hôtel est tranquille de ce temps-ci. Mais ils n'ont jamais tant coupé de personnel et ils n'ont jamais demandé si on aimerait mieux prendre des vacances à tour de rôle à nos frais.

Avec son nouveau programme pour l'embauche des étudiants, le gouvernement provincial donne des subventions de \$200 à \$600 par étudiant. On a peur que l'hôtel ne

réengage pas les employés réguliers, mais embauche des étudiants. Je pense que les centrales syndicales devraient réagir devant un programme comme cela qui apparemment favorise les étudiants au détriment de travailleurs réguliers qui perdent leur emploi.

En plus d'avoir ce genre de subventions, l'hôtel donne de plus en plus des sous-contrats d'ouvrage. Son but: réduire le nombre de salarié-es syndiqué-es. Quand est arrivée la nouvelle campagne de signature, par exemple, les agents de sécurité étaient des employés du Hilton. Avant que les employés signent leurs cartes syndicales, l'hôtel a donné la sécurité à sous-contrat et a congédié les employés même s'ils travaillaient au Hilton depuis 5 ou 6 ans. Dans les cours anti-syndicats qui se sont donnés au Quatre Saisons à Montréal et à l'Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy, à Québec,



une des tactiques enseignées pour briser un syndicat est de faire faire le travail à sous-contrats, c'est-à-dire de multiplier le nombre d'entreprises dans l'entreprise parce que, finalement, l'unité syndicale est unique.

Pour contrer le syndicat, ils ont aussi tendance à multiplier les petits cadres dans l'hôtel. Ainsi, pour une cinquantaine de femmes de chambres, il y a à peu près 25 surveillantes qui ne sont pas des salariées syndiquées et qui, éventuellement, pourront faire les chambres s'il y a un conflit. C'est assez inquiétant, car s'il y a beaucoup de cadres non syndiqués, ils vont essayer de faire tout l'ouvrage sans les employés-es syndiqués-es advenant un conflit de travail.

José Luguera, serveur - Méridien - Depuis le commencement, les patrons ont fait assez d'efforts pour empêcher la syndicalisation. Il doit y avoir une cinquantaine de personnes qui ont été congédiées à cause des campagnes de syndicalisation.



la grève à l'Auberge

Entrés(ées) en grève le 3 mai 1979, les travailleurs(euses) de l'Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy, ont lutté ensemble pendant près de 10 mois pour obtenir des conditions de travail décentes. Comment ont-ils pu résister si longtemps aux pressions de l'employeur?

André Paquette, serveur — C'était la saison touristique, alors, plusieurs se sont trouvés du travail ailleurs. Vers la fin de septembre, la CSN a mis sur pied un système de parrainage. Cela a beaucoup aidé. Avec les salaires peu élevés qu'on avait, je pense aux femmes de chambre qui gagnaient \$115. avant

la grève, il était facile de compenser les \$65. qu'elles recevaient du fonds de grève. Les personnes qui en avaient le plus besoin recevaient un certain montant régulièrement et pour les autres, c'était sur une base rotative. Les gens ont appris à se connaître et à s'aider ensemble.

Depuis que nous sommes retournés au travail, il règne une discipline draconienne. Nous sommes rentrés sous le fouet. Avant, on avait des tolérances de fumage. Maintenant, c'est fini. Ce sont des rapports continuels. Tout le temps, c'est du harcèlement pour toutes sortes de raisons.



le front commun

Front commun

Employé — Hilton — J'ai l'impression que, chez nous, les patrons sont pratiquement résignés à concéder des conditions de travail et de salaires normales et, cela, en partie à cause des conventions qui ont été signées dans d'autres hôtels avec la Fédération du commerce de la CSN et aussi parce que c'est un mouvement de travailleurs(euses) à la grandeur de la province: des travailleurs(euses) de l'hôtellerie de Montréal, de Québec, de Rimouski, de la Malbaie... Quand les patrons voient ce qui a été gagné, je pense que cela a dû contribuer à les ramollir. Avant, ils étaient plus rigides et pensaient que la CSN ferait fermer les hôtels. Il y avait des préju-

gés comme cela qui flottaient dans ce milieu-là... Alors qu'actuellement, il y a quatre conventions qui ont été signées sans conflit de travail.

José Luguera, serveur — Méridien — "Ce qui est positif dans la nouvelle convention signée avec la CSN, en fait, c'est toute la convention. Avant, il n'y avait pas de clause concernant la discrimination et, dans notre hôtel, il y a beaucoup de discrimination: un grand nombre de travailleurs(euses) sont des Européens, des Sud-Américains, des Asiatiques, etc. Dès que ces employés(ées)-là faisaient une erreur, les patrons en profitaient. Maintenant, c'est aboli."

8 mars, journée internationale des femmes

LA PLUS BELLE FÊTE



Le 8 mars 1980 aura été pour les femmes ainsi que pour certains hommes intéressés à leur lutte l'occasion d'une mise en commun de leurs expériences afin de faire progresser le combat contre l'oppression faite aux femmes. Lors du grand rassemblement de Montréal, où près de 10 000 personnes ont circulé durant les douze heures de la fête, les femmes se sont rencontrées pour débattre de la nécessité ou non de s'unir dans leur lutte. Ainsi, de nombreuses participantes, issues de tous les milieux, ont pu

exprimer leur volonté d'unité tout en prenant soin, cependant de souligner qu'il ne s'agit pas de construire de toutes pièces une nouvelle organisation, quelle qu'elle soit, mais bien de s'unir dans l'action par l'adhésion à une plate-forme de revendications communes. Dans un autre atelier, pendant ce temps, des hommes entreprenaient une démarche relativement nouvelle, celle de voir quel pouvait être leur rôle dans la lutte contre cette oppression faite aux femmes: un débat intéressant où de nombreux participants ont in-

sisté sur le fait qu'un tel rôle devait prendre sa source dans la vie quotidienne, dans la maison, au travail, avec les enfants, etc. Ce qui, cela va de soi, n'exclut nullement la lutte collective pour libérer les travailleurs et les travailleuses du système politique et économique qui les opprime. La veille au soir, enfin, le 7 mars, près de 8000 personnes s'étaient rassemblées sur la Plaza Saint-Hubert, à Montréal, afin de manifester leur appui à la lutte des femmes.

**les bureaux
de la CSN
à Montréal
déménagent**



Vous ne le saviez peut-être pas et on peut vous le dire aujourd'hui: on étouffait au 1001. Remarquez que vivre serré garde au chaud. Maintenant la nouvelle bâtisse sera au 1601 Delorimier, à la sortie du pont Jacques-Cartier. En ville.

**message
de Félix Leclerc
à l'occasion
du deuxième
anniversaire
du SMQ**

**Au Syndicat de la musique du Québec,
Bonne fête aux musiciens et musiciennes
Ce que vous faites doit être fait et par vous
C'est encore mieux.
FÉLIX LECLERC
avec vous**

sommaire

avril 1980
mai



lutter pour les droits humains

Le colloque de la Confédération mondiale du travail sur les droits humains a eu lieu à Québec. On y a condamné, sans équivoque, les gouvernements, les corporations multinationales et les grandes bourgeoisies nationales pour les violations des droits humains à travers le monde, plus particulièrement dans le tiers-monde.

pages 8-18

Thetford Mines en ébullition

Une troisième grève dans l'amiante. La première, celle de 1949, fut celle de la reconnaissance syndicale; la deuxième, celle de 1975, fut celle de la sécurité-santé; celle-ci, la grève de la résistance face à une compagnie qui aime mieux traiter avec du cheap labor.

pages 19-25

l'histoire du 1er mai

Depuis la fin du 19^{ième} siècle, la fête du Premier mai nous rappelle les luttes héroïques des travailleurs pour de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires et la réduction des heures de travail.

pages 26-29

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Publié périodiquement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les différentes instances de la centrales.

Rédaction: Jean-Nöel Bilodeau, Jacques Gauthier, Zaïda Nunez, Lise Corbin, Jean-Marc Samson.

Photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Guy Turcot, Jean-Claude Champagne et Jean-Louis Frund.



**“En premier lieu, nous
allons tuer tous les
subversifs, ensuite leurs
collaborateurs, puis les
sympathisants, puis les
indifférents et, enfin, les
timides.”**

(un général argentin)





Dans les media qui sont supposés nous informer, ici au Québec, il est souvent question des violations des droits humains, à

dans les discours du président Carter et de ses haut-parleurs des violations dont souffrent les peuples du tiers-monde, viola-

POUR LE PROFIT, LE POUVOIR ET LE PLAISIR DES RICHES

toutes les fois, en fait, que le président Carter, des États-Unis d'Amérique, en parle pour stigmatiser la situation des minorités ou des marginaux dans les pays socialistes, plus particulièrement dans ceux du bloc soviétique.

À croire qu'il s'agit dans le monde des seules violations des droits humains fondamentaux, des plus importantes. À croire, puisqu'il est rarement question

tions de loin les plus flagrantes, les plus graves, les plus inadmissibles. Peuples pour qui les droits humains, il faut le dire, sont inexistantes. Les faits connus à ce sujet sont pleinement révélateurs.

Pourtant nous en avons peu conscience. Pourquoi?

Outre le fait que le fait que l'information en fait peu état, sinon comme nouvelles à sensation,

comme manipulation de l'opinion publique, il faut voir à qui profite cette méconnaissance des misères du tiers-monde ou, plus justement, à qui profitent ces misères du tiers-monde.

La Confédération mondiale du Travail (CMT) a tenu, à Québec, en mars dernier, un colloque international sur les droits humains afin de trouver une réponse à ces questions. Y ont participé plus de 105 représentants de 50 organisations syndicales de 46 pays d'Amérique Latine, d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord ainsi que des représentants de quelques organisations internationales engagées dans la défense des droits humains.

dans le monde, 12,000 personnes meurent de faim chaque jour

l'information: un écran

En théorie, l'information est un écran sur lequel nous prenons connaissance des événements du monde, des faits réels qui se produisent quotidiennement sur notre planète. En théorie seulement, puisque la réalité de l'information est tout autre.

Dans le monde occidental, l'information que nous recevons est contrôlée par quelques agences de presse internationales: des États-Unis, UPI et AP, de Grande-Bretagne, Reuter et de France, AFP, lesquelles agences de presse sont parfaitement bien intégrées au système politique et économique. De sorte que la plupart du temps, elles se contentent de diffuser l'information officielle, la façade, les faits réels étant souvent trop compromettant à assumer.

Comment expliquer autrement que de gigantesques massacres de populations entières, tels ceux de Timor-Est pour la main de l'Indonésie, sont totalement ignorés dans l'information? Ou que d'autres massacres, tel ceux du Cambodge/Cambodge, soient exagérément grossis?

L'information est bien un écran, mais un écran qui cache, derrière lequel le pouvoir établi peut cyniquement continuer en paix sa domination.



Oui, c'est ça: 12,000 personnes meurent de faim chaque jour à travers le monde. Chaque jour! Et pas d'accident d'automobile ou de cancer du poumon, non: de faim!

12,000 parmi les 500 millions d'êtres humains qui, en 1979, étaient sous-alimentés. Populations d'affamé-e-s parmi lesquelles trois enfants sur cinq meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

Ces chiffres sont terrifiants pour peu qu'on s'y arrête! D'ici l'an 2,000, par exemple, d'ici 20 ans, 200 millions de personnes mourront de faim. En Amérique Latine aujourd'hui, presque chez-nous, 240 des 300 millions d'habitants manquent de nourritures.

Dans le seul Brésil, selon le ministre de la Santé lui-même, la moitié de la population est malade: tuberculose, malaria, etc. Ce qui représente 55 millions de personnes. De ce nombre, plus de 18 millions souffrent de troubles mentaux (sous-alimentation, manque

de protéines...) et plus de 15 millions d'enfants sont abandonnés.

Au Chili, sous la dictature de Pinochet, plus de deux millions d'enfants de moins de 10 ans sont sous-alimentés et menacés de devenir infirmes cérébraux ou de mourir de faim.

Au Bangladesh, depuis 1974, 800,000 personnes sont mortes de malnutrition.

Une situation d'horreur qui ne semble pas avoir de fin.

Une situation d'horreur que nous ne voyons pas, d'ici, la vue bloquée par nos lunettes de riches, une situation que nous ne voulons pas voir. Car s'il est un droit fondamental, c'est bien celui de pouvoir se nourrir pour vivre. Pour-

tant, selon les Nations-Unies, ce n'est pas la nourriture qui manque: avec les seules réserves alimentaires de quelques pays privilégiés (le Canada, les USA, l'Australie...), on pourrait nourrir ces millions de sous-alimentés. Avec un partage plus équitable des ressources de notre planète.

Mais le hic, c'est que nous sommes une minorité de pays industrialisés qui consommons la majorité des denrées alimentaires disponibles pour l'ensemble de la planète, le hic c'est que quatre compagnies multinationales, seulement quatre, trois américaines, une argentino-belge, contrôlent 80% du volume total des céréales échangées et traitées dans le monde.

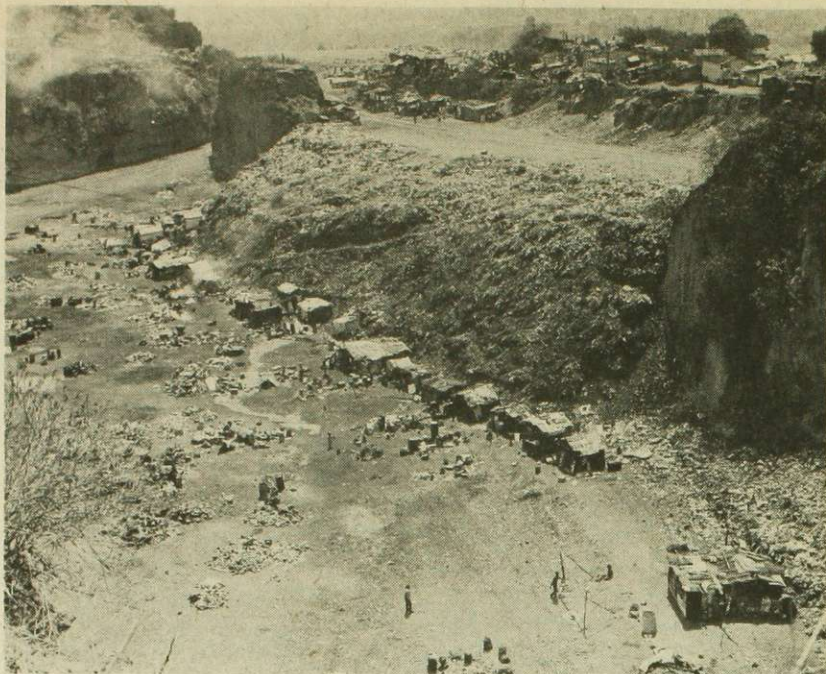
Le hic, c'est qu'il y a des exploités et des exploités.



800,000,000 de personnes ne sont pas convenablement logées, n'ont pas accès aux soins de santé, ne savent ni lire ni écrire, gagnent moins annuellement de \$50 chacun



Les droits humains en général sont bafoués sur toute la planète. La carte politique est noircie de dictatures sanguinaires: le nombre de travailleurs et de militants emprisonnés, torturés ou tués ne se comptent plus dans de nombreux pays, allant même, comme en Uruguay, en Amérique du Sud, jusqu'à toucher la moitié de la population. 55 millions d'enfants de moins de 15 ans sont quotidiennement forcés au travail dans les pays du tiers-monde, où plus de 330 millions de personnes (contre 17 millions dans les pays industrialisés) sont réduites au chômage ou sous-employées. Dans de nombreux pays, les femmes sont infériorisées, privées d'instruction, souvent même mutilées sexuellement. Des travailleurs sont tués à petit feu par les conditions de travail incroyables. Près de cinq millions de réfugiés politiques errent de par le monde, souvent réduits aux emplois les plus dégradants, tout comme les millions de leurs compatriotes travailleurs qui vont

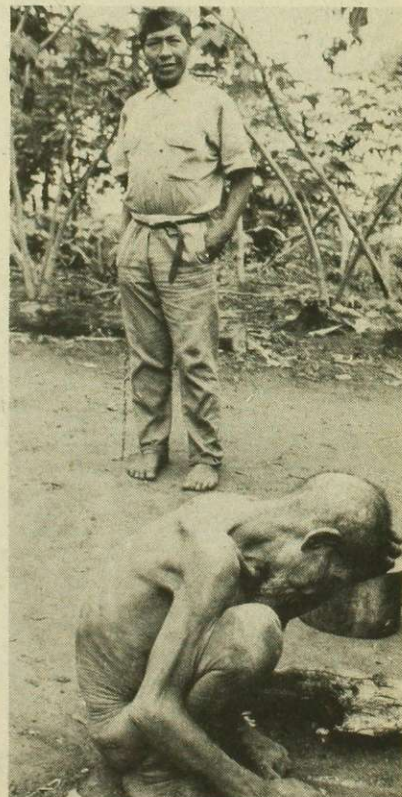


Les droits humains sont inexistants pour les trois-quart de l'humanité



d'un pays industrialisé à l'autre à la recherche d'un travail et d'un salaire.

Le constat n'est plus à faire: les droits humains sont pratiquement inexistant pour les trois-quart de l'humanité et se dégradent continuellement dans les pays industrialisés.



Les pays du tiers monde représentent 70% de la population du globe mais seulement 17% du revenu mondial

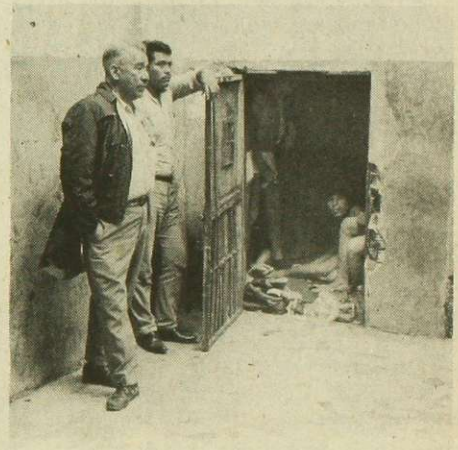
Il ne s'agit donc pas de constater l'inégalité: elle existe, mais de voir d'où elle vient. Qui en sont les responsables?

Les parts du gâteau ne sont pas égales: un grand nombre, la majorité des pays, sont très pauvres; un petit nombre, les pays industrialisés, sont très riches. Et ce n'est sans doute pas un hasard si ces derniers pays où habite le

tion intolérable sont donc faciles à identifier: On les retrouve dans les pays riches. Mais est-ce à dire que ce sont tous les peuples des pays industrialisés qui sont ces responsables, que ce sont les travailleurs et travailleuses des pays riches qui exploitent ceux et celles du tiers-monde? Non, puisque dans les pays industrialisés aussi les droits humains sont menacés, à une autre échelle, certes, mais

lisme... Ce n'est donc pas à que que profitent la misère du tiers-monde.

Les vrais responsables, il faut plutôt les rechercher du côté de ce que le délégué mexicain au colloque nommait la triple alliance: les corporations multinationales, les États nationaux et les grandes corporations nationales, groupe auquel il aurait pu ajouter, comme



quart de l'humanité, sont les seuls à pouvoir jouir des démocraties libérales de type parlementaire alors que les autres, les pauvres, pourrissent dans les dictatures. Pas un hasard non plus si nous consommons, dans les pays industrialisés occidentaux, la plus grande part des biens disponibles sur cette planète.

Les responsables de cette situa-

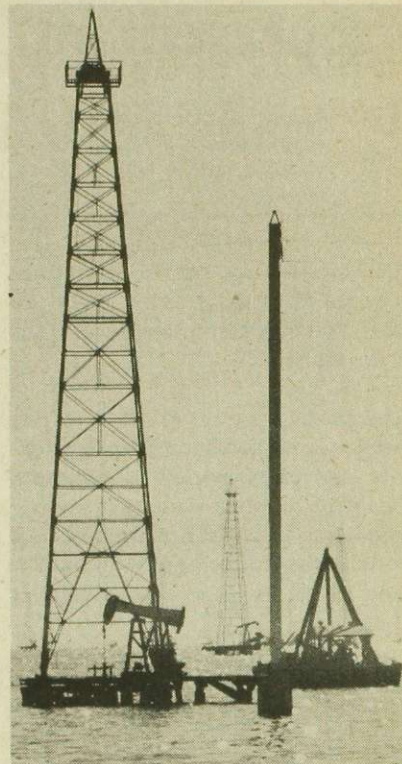
menacés quand même: le chômage qui se répand; les usines qui ferment, déménageant vers de meilleurs profits; les droits collectifs; tels les droits syndicaux, qui se voient limités de plus en plus; le travail parcellisé, dévalorisé, jusqu'à en perdre toute saveur; les polices privées qui apparaissent dans les usines, pour appuyer un militantisme patronal qui s'exprime surtout par son anti-syndica-

l'a reconnu le colloque, les institutions financières internationales, telles le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM).

sous le joug des multinationales

Trois firmes multinationales se partagent 70% de la production de l'ensemble de la production, de la commercialisation et de la distribution des bananes; six autres contrôlent environ 70% de la production mondiale du bauxite et de l'aluminium.

Pour le cuivre, le fer, le nickel, le plomb, le zinc, l'étain, le tabac, le thé, pour bien d'autres produits, il n'est pas rare que dix multinationales au maximum contrôlent la plus grande part de la production et de la transformation mondiales.



On ne peut donc ignorer le poids des grandes corporations multinationales, qui contrôlent 30% de la richesse de la planète qui s'infiltrèrent, avec la complicité des Gouvernements nationaux, jusque dans les institutions des Nations-Unies et dont le chiffre d'affaires, pour les plus grandes d'entre elles, dépasse le produit national brut de nombreux pays industrialisés de taille moyenne et de pratiquement tous les pays du tiers-monde. Des compagnies privées qui ont plus de pouvoir que les gouvernements, à qui elles dictent la ligne à suivre, qui peuvent même renverser des gouvernements démocratiquement élus: qu'on se rappelle seulement l'intervention militaire américaine au Guatemala en 1954, pour protéger la United Fruit ainsi que toutes les

manigances de ITT pour renverser le gouvernement Allende au Chili en 1973.

Multinationales et gouvernements

Ce qui pose la question des relations entre les multinationales et les gouvernements. Avec les dictatures du tiers-monde, les relations sont "naturelles": le capitalisme international, de concert avec les bourgeoisies nationales, y fait des affaires sous bonne protection. Et dans ce domaine, les gouvernements des pays industrialisés ne sont pas de reste: ils favorisent l'implantation des multinationales partout, aussi bien

chez-eux par de grasses subventions que dans les pays du tiers-monde par les accords commerciaux et tarifaires.

Les institutions financières internationales

Ces échanges, inégaux, entre pays riches et pays pauvres sont possibles grâce à l'appui et à la complicité des institutions financières internationales, principalement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale (BM). Ces institutions, lorsqu'elles discutent de prêts avec les pays pauvres, les obligent par exemple, à favoriser les entreprises privées, à réduire les salaires,

à assurer la "paix sociale", à réprimer les mouvements de contestation. C'est à ce prix que les pays pauvres peuvent espérer recevoir "l'aide" des pays riches.

\$400 milliards pour les armes

Tout ce système de domination ne saurait cependant exister sans l'aide précieuse des armes. Les dépenses en armement, quoique difficilement évaluables avec précision, constituent un secteur majeur dans les investissements et dans les échanges internationaux.

Selon des chiffres repris par les Nations-Unies en 1979, les dépenses en armement atteignent annuellement de par le monde la fabuleuse somme de \$400 milliards: plus de deux fois et demi ce qui est investi dans la santé; plus d'une fois et demi ce qui est investi



dans l'éducation, plus de trente fois l'aide économique officielle des pays riches au tiers-monde.

En fait, les pays du tiers-monde, pris dans cet engrenage, dépendent trois fois plus sur le plan militaire qu'ils ne reçoivent sous forme d'aide au développement. Et pendant ce temps, dans les pays industrialisés, on investit environ \$20 milliards par année pour développer de nouvelles armes, employant pour ce faire 400,000 savants ou ingénieurs. On peut comparer en disant qu'environ \$5 milliards sont investis par année dans la recherche médicale, quatre fois moins.



le Canada lui vend illégalement des armes

Dénonçons le régime raciste d'Afrique du Sud

On ne peut aborder le problème des droits humains dans le monde sans faire état de la situation en Afrique du Sud. Le délégué des syndicats sud-africains noirs (SACTU) au colloque ne s'est d'ailleurs pas gêné pour nous faire comprendre notre responsabilité et notre rôle face à cette situation.

Le cancer qui ronge l'Afrique du sud, c'est la politique d'apartheid, par laquelle une minorité blanche, descendants de colons hollandais et britanniques, discrimine la majorité noire du pays, l'exclut de toute démarche politique, la réduit, pour tout dire, à l'état d'esclavage, de sous-humanité.

Un pays riche

L'Afrique du Sud est un des pays occidentaux les plus riches et de loin le plus prospère de tous les pays du continent africain: des ressources naturelles en grande quantité et l'exploitation excessive des populations noires ne sont pas étrangers à cette prospérité dont profitent la minorité blanche.

Les pays occidentaux industrialisés non plus ne sont pas étrangers à cette prospérité: ils y participent, en font profiter les Blancs sud-africains et en tirent profit eux-mêmes. Ceci se passant malgré les nombreuses condamnations du régime raciste sud-africain par les Nations-Unies.

Le Canada en profite

Le Canada, le "bon" Canada, dans tout cela, est loin d'être innocent.



Le Canada, des compagnies canadiennes, font de grosses affaires avec l'Afrique du Sud. Nous sommes les deuxièmes plus gros acheteurs du charbon venant de ce pays, tout de suite après le Japon.

Plus grave encore, une compagnie canadienne, établie au Québec, à Highwater, dans les Cantons de l'Est, Space Research Corporation, a vendu des armes à l'Afrique du Sud pour plus de \$50 million-seentre 1976 et 1979. La commande consistait en 55,000 obus de 155 mm, le système d'artillerie le plus avancé au monde, ainsi que la technologie permettant à l'Afrique du Sud de produire elle-même les obus et les obusiers.

Dénoncé internationalement depuis 1977 par les leaders africains du Zimbabwe, ce commerce d'armement a pu continuer impunément sans que les gouvernements canadien ou américain s'en mêlent. Dernièrement, la CSN, le Syndicat National des Produits Chimiques Valleyfield (CSN) et CISO — comité Québec-Afrique, de con-

cert avec la SACTU, ont demandé l'intervention du gouvernement fédéral pour un meilleur contrôle de l'embargo sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud ainsi que la publication de l'enquête de la GRC sur Space Research. Aucune réponse.

À un autre niveau, le délégué de la SACTU au colloque a dénoncé certains syndicats américains, oeuvrant également au Canada et au Québec, qui ont investi leurs fonds de pension dans des compagnies d'Afrique du Sud: "Ça rapporte, c'est payant!". Si ce ne sont pas les syndicats de travailleurs qui commencent le boycottage systématique de ce pays, qui le fera? Pas la ville de Montréal, en tout cas, qui a invité l'Afrique du Sud aux Floralies du maire Drapeau, participation contre laquelle nous devons protester de toutes nos forces.

Les Noirs sud-africains ont besoin de nous! Dénonçons l'Afrique du Sud, n'achetons pas leurs produits: oranges, conserves, vins, appuyons les mouvements qui luttent pour la libération des Africains d'Afrique du Sud.



APPENDIX 21B

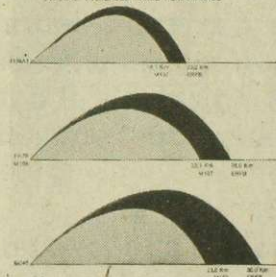
GENERAL PURPOSE
extended range

ERFB 155 mm.

MK.10 MOD.2

A new dimension in ballistics

TYPICAL INCREASED RANGE PERFORMANCE



le racism même dans le mouvement syndical

En Afrique du Sud, le mouvement syndical est divisé en trois sections:

- 1- celle des Blancs, qui ont tous les droits démocratiques: droit de réunion, droits politiques, droit à la grève, etc. Au lieu de lutter contre les employeurs blancs, ils luttent contre les travailleurs noirs afin de protéger leurs privilèges. Les travailleurs blancs ont déjà fait une grève parce que trois travailleurs noirs avaient eu une promotion.
- 2- celle des gens de couleur, métis, Indiens, Pakistanais, qui peuvent adhérer à un syndicat et négocier une convention collective. Ils n'ont cependant aucun droit politique, ils n'ont pas droit de vote.
- 3- celle des Africains, qui représentent 70% des travailleurs du pays, qui sont la colonne vertébrale de l'Afrique du Sud. Ils peuvent s'affilier à un syndicat mais n'ont ni droit de grève ni droits politiques. Ils travaillent dans des ghettos, ne vivent pas avec leurs femmes, sont des esclaves.

UN APPEL RÉSOLU À L'ACTION

"Le combat pour le respect des droits humains est partie intégrante de l'action syndicale à tous les niveaux. Ce combat doit être mené partout, puisque le problème des droits humains est universel. Ce n'est pas une question de telle ou telle région, de ce continent-ci ou de l'autre, puisque l'absence de ces droits affecte aussi bien des pays du monde capitaliste que du monde dit communiste", a déclaré, lors du colloque le président de la CMT, Marcel Pe-pin, en incitant les syndicalistes présents à passer résolument du côté de l'action dans la lutte pour le respect des droits humains. Une action difficile puisque les

moyens des travailleurs et de leurs organisations sont petits face aux moyens de ceux qui gouvernent, mais une action nécessaire, qui doit se situer à notre niveau, dans notre réalité.

Le rôle des organisations syndicales est de défendre les droits des travailleurs, mais les droits des travailleurs sont ceux des citoyens, des consommateurs, des enfants, ce sont les droits humains. Notre rôle premier est donc de faire respecter ces droits où nous sommes implantés, obliger nos gouvernements à les respecter.

En les dénonçant d'abord, mondialement s'il le faut, mais la dénonciation n'est pas suffisante. Il nous faut, comme l'ont réclamé de nombreux participants, rassembler nos énergies, développer des mouvements syndicaux forts et indépendants du pouvoir, dépister les injustices, développer des stratégies communes.

Renvoyant dos à dos les nations impérialistes, qu'elles soient capitalistes ou se disent communistes, le colloque a donc décidé de présenter aux organisations nationales quatre propositions, envisagées du point de vue des travailleurs:

- 1- d'abord que nous proclamions une charte des droits des travailleurs et de leurs organisations, comportant l'énumération d'un certain nombre de droits individuels et collectifs et une description de la manière dont chacun de ces droits doit être respecté;
- 2- que nous élaborions un statut des travailleurs et de leurs organisations, qui contiendrait ce qui est plus spécifique aux travailleurs et à leurs organisations et dont on poursuivrait à terme l'adoption comme texte de loi dans tous les pays;
- 3- que nous travaillions à la mise sur pied de commissions nationales des droits des travailleurs et de leurs organisations, reconnues par la loi, et devant veiller à l'application du statut dans chaque pays;
- 4- et qu'il soit enfin créé un comité syndical mondial pour la défense des travailleurs, dont la tâche serait de veiller au respect des droits humains et des droits des travailleurs.



Thetford: LE PRINTEMPS DE LA RÉSISTANCE



des négociations au compte-gouttes

LA TROISIÈME GRÈVE DE L'AMIANTE

“Tu pourras dire aux Québécois qu'ils vont avoir un bel été. Chaque fois qu'on grève, en 49, en 75, on a eu des beaux étés!”

Le 2 mars, réunis dans l'église Ste-Marthe de Thetford, l'assemblée des 1,400 mineurs de l'Asbestos Corporation montre son impatience.

Depuis le 3 décembre, une dizaine de rencontres avec les patrons de l'Asbestos n'ont rien donné. 182 clauses, l'ensemble de la convention, restent à négocier.

“On n'attendra pas un autre 25 ans pour se faire respecter. Des murs, on connaît ça, on fait des trous dedans: on pousse dessus, ils tombent.”

Les 182 clauses comprennent des demandes sur lesquelles les mineurs ont décidé de ne pas reculer: procédures de griefs, sécurité-santé, fonds de pension, travail le samedi soir, dossier des assurances...

À cinq heures de l'après-midi, cette journée ensoleillée du printemps, le sort de la grève est décidé. Par plus de 85 pour cent, soit 920 voix pour et à peine 169 contre, les travailleurs de l'amiantite décident d'entreprendre la troisième grève de l'amiantite.

En 1949, ils se sont battus pour la reconnaissance syndicale; en 1975, leur lutte permit de faire échec à l'irresponsabilité des gouvernements et des compagnies dans le scandale de l'amiantose; en 1980...

“S'ils pouvaient, les boss de l'As-

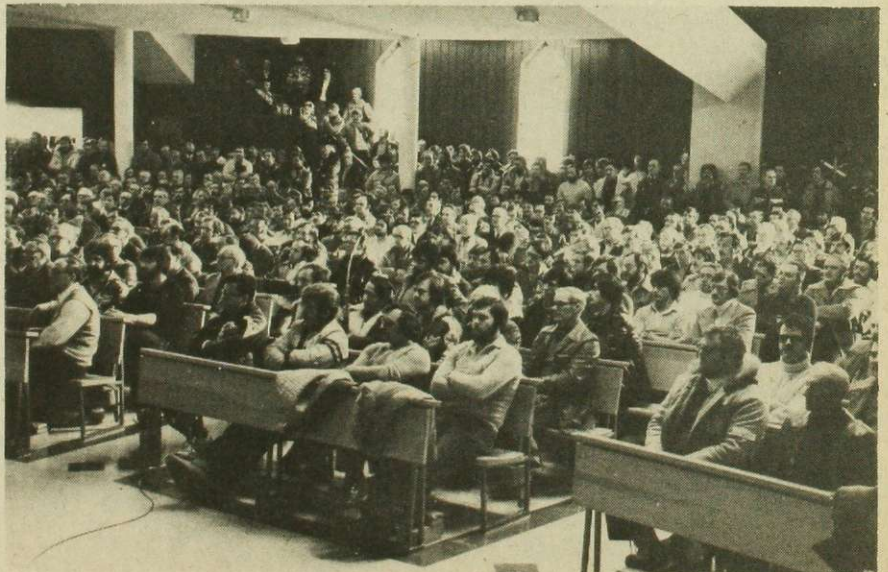
bestos nous feraient travailler le dimanche; on s'est battu pour notre convention, pour être protégé. Cette année, ils veulent nous enlever ce qu'on a de protection pour pouvoir nous faire travailler en esclaves, comme du cheap labor...”

En 1980, c'est une bataille de résistance. Les travailleurs de l'amiantite ne céderont pas. Cette année, ils sont décidés à obtenir un rattrapage sur les salaires que la loi anti-inflation de Trudeau leur avait bloqués en 1975; ils sont décidés à obtenir un fonds de pension réaliste; ils sont décidés à améliorer leur formule d'indexation et surtout... ils sont décidés à ne plus retourner faire du travail obligatoire sur l'équipe de 16 h à minuit, le samedi soir.. pen-

dant que leurs voisins et amis peuvent s'amuser et se reposer d'une semaine déjà longue!

“On n'a pas l'habitude de grèver pour rien”, nous a confié ce travailleur de l'amiantite, décidé, tenace, qui, après six semaines de grève, garde sa fierté de ne “jamais rentrer à quatre pattes”.

Dans les cabanes de piquetage, installées auprès de toutes les routes d'accès aux moulins de l'Asbestos, les équipes de grévistes arrêtent les visiteurs, refusent l'accès aux indésirables et enseignent la politesse aux contremaîtres en les obligeant à s'identifier. Mais, surtout, ils commentent la poursuite des négociations: des négociations qui avan-



cent à pas de tortue, avec la présence continue d'un négociateur du ministère du Travail.

En cinq semaines, ils ont été convoqués à quatre assemblées générales pour obtenir, au compte-gouttes, des résultats partiels de négociations.

Après cinq semaines, la plupart des clauses normatives sont paraphées par les négociateurs syndicaux. N'eut été de la détermination manifestée à la dernière assemblée, une de ces clauses serait encore en litige: celle des sous-contrats.

Réunis le 1^{er} avril, les 1,400 travailleurs recommandaient à leur comité de négociation de retourner négocier cette clause avant d'aborder les clauses concernant le monétaire.

Le lendemain soir, à 7h30, l'équipe de négociateurs syndicaux (soit le bureau de direction du syndicat et le négociateur William Dodd de la Fédération des Mines, Métallurgie et Produits chimiques (CSN) adressait, par voie de codaphone, un message aux grévistes leur annonçant qu'une entente de principe était intervenue sur cette clause litigieuse.

celle des sous-contrats, une entente de principe intervient sur l'ensemble du "normatif".

20 mars - Assemblée générale du syndicat, où sont présents des syndicalistes d'Amérique latine.

25 mars - Appui de solidarité des travailleurs de l'usine de Nordenham, en Allemagne fédérale. Cette usine est la propriété de la Société Asbestos.

27 mars - Les travailleurs de l'amiante commencent à toucher leurs prestations de grève du Fonds de Défense professionnelle.

28 mars - La compagnie dépose des offres monétaires, qualifiées d'"insatisfaisantes" par les négociateurs syndicaux.

1 avril - Les travailleurs CSN rejettent en assemblée générale les positions patronales sur la clause des sous-contrats

2 avril - Entente de principe sur la clause des sous-contrats.

8 avril - Les négociateurs abordent les clauses monétaires et déposent les demandes concernant le fonds de pension.

10 avril - Des escarmouches sur les lignes de piquetage durcissent les positions des grévistes qui obligent les visiteurs à s'identifier au moyen de cartes avec photos. Toujours sous l'oeil des caméras de télévision que la compagnie a fait installer au début du conflit pour surveiller les piqueteurs.

"Il s'agit d'une amélioration très marquée sur l'ancienne clause", estimait le président du Syndicat, M. Oliva Lemay.

Parce que les sous-contrats menaçaient la sécurité d'emploi des hommes de métier et empêchaient, par le fait même, la promotion des journaliers des mines, les travailleurs de l'amiante demandaient que soient éliminés ces contrats à des sous-traitants.

Selon le message du président, "la compagnie Asbestos ne pourrait plus accorder de sous-contrats ou faire faire des travaux d'entretien par des contracteurs extérieurs, excepté dans les cas d'urgence".

Également, il est prévu, à tous les trois mois, une rencontre entre la compagnie et des représentants du syndicat pour étudier les contrats de construction, de développement des mines et d'installation afin "de savoir s'ils doivent être accordés, annulés ou continués". Ainsi, dira le président Lemay, le syndicat sera beaucoup plus en mesure de connaître la situation exacte."

Le fonds de pension

Henri Allaire, Alfred Arsenault, Alphondor Dumas sont aujourd'hui, comme trois cents autres, des pensionnés de la compagnie Asbestos Corporation.

À 65 ans, parfois avec des personnes à charge, ils comptent survivre en se fiant aux pensions gouvernementales et à la "pension de la compagnie".

Henri Allaire a 70 ans: il reçoit de la compagnie \$108. par mois. Alfred Arsenault a 68 ans: il reçoit \$160 par mois. La "pension de la compagnie" est insuffisante.

Indexés au coût de la vie, ces montants ridicules ne permettent pas aux pensionnés de survivre de façon humaine. Dans leur local du club social des pensionnés, au Centre paroissial, ils ne sont pas tendres à l'endroit de ceux qui ne leur permettent pas "de joindre les deux bouts" avec de telles pensions à \$80. \$100. ou \$150. par mois.

28 février - Les 75 travailleurs de Fournier Steel Work, un important sous-traitant des compagnies minières, sont acculés à un lock-out.

2 mars - Au cours d'une assemblée orageuse, les 1,424 mineurs CSN de l'Asbestos Corporation décident, à 85% de déclencher la grève générale pour forcer la compagnie à négocier de bonne foi.

4 mars - Les moulins de la Société Asbestos cessent d'opérer. La troisième grève de l'amiante est commencée.

5 mars - Les équipes de piquetage sont en place. Des comités de dépannage, de loisirs, et d'information sont formés.

7 mars - La Société Asbestos décrète un lock-out de ses employé-e-s de bureau CSN.

9 mars - Le syndicat pare à toute éventualité: au cours de l'assemblée générale, les membres sont informés de la possibilité d'un emprunt d'un million de dollars.

11 mars - Les négociations reprennent en présence d'un conciliateur, Jean des Trois Maisons. Elles permettent au cours de la semaine de négocier une trentaine de clauses normatives.

14 mars - En conférence de presse, le président Lemay exprime l'intention du syndicat d'aller "plus loin que la loi 17" en matière de sécurité-santé.

17 mars - À l'exception d'une clause,

“Pour arriver, il nous faudrait \$500. par mois, précise un ancien vice-président du syndicat, Alphondor Dumas, qui n'a rien perdu de sa combativité.”

“Avec le coût actuel de la vie, un revenu comme celui-là, ce serait un minimum, sur lequel un travailleur qui a donné les plus belles années de sa vie et parfois sa santé à la compagnie, devrait pouvoir compter.”

Ces pensionnés souhaitent, pour ceux qui les suivront dans leur retraite, un traitement plus réaliste. Les demandes syndicales visent à obtenir, dès l'an prochain, un revenu pour les retraités qui représenterait au départ une indemnité à 50% du salaire moyen de leurs cinq meilleures années de gain et l'équivalent de 2% de ce salaire multiplié par leurs années d'ancienneté.

Ainsi, un travailleur qui aurait gagné un salaire moyen de \$15,000 par

année pourrait recevoir 2% x 30 de son salaire, soit \$625. par mois.

Les négociations entreprises sur cet objectif seront déterminantes pour l'ensemble des clauses monétaires, parmi lesquelles on retrouve également le maintien de la formule d'indexation intégrée à l'échelle salariale, la reprise en mains des assurances par le syndicat et les divers congés, samedi soir, fériés, sans compter celui du samedi soir...



“Les murs, on connaît ça: on fait des trous dedans”

l'amiantose

OUVREZ UNE AUTRE PORTE

**par Jean-Marc Samson,
mineur à Thetford**

On a souvent répété depuis l'adoption de la loi 17, qu'elle ne servait pas entièrement en matière de prévention les ouvriers de l'industrie de l'amiante, en particulier le droit d'arrêter de travailler quand les conditions de travail mettent en danger sa santé ou sa sécurité.

L'action syndicale des dernières années a porté sur cet aspect de la prévention, ce qui a commandé les enquêtes médicales par la C.S.N. et par les compagnies minières sur l'état de santé physique des travailleurs de l'amiante, études qui étaient souvent contradictoires, mais qui ont conduit finalement à la création de la commission Beaudry qui a fait des recommandations assez extraordinaires dans ce domaine de la prévention.

Dans toutes ces actions prises, il y a un aspect qui a été complètement oublié et c'est celui des travailleurs qui avaient été souillés pendant ces longues années de négligence des compagnies exploitantes, des gouvernements, du corps médical et des ouvriers qui n'étaient pas toujours conscients des dégâts épouvantables qui avaient été causés aux travailleurs et qui sont les seuls à en supporter toute la responsabilité par les torts irréparables causés à leur santé.

C'est là, à mon avis la chose la plus urgente à régler si on est conséquent avec les actions préventives



prises par le gouvernement, les compagnies et les travailleurs qui ont décidé d'un commun accord, par des mesures de plus en plus coûteuses d'empêcher que cela ne se reproduise. On ne peut pas laisser à leur propre sort les travailleurs qui ont été les victimes de tant de négligence.

Actuellement la seule issue pour les travailleurs qui ont oeuvré dans les mines pendant trente ans et plus, est de se faire dire par les médecins de la C.A.T., qu'ils sont atteints d'amiantose et qu'ils doivent s'en aller chez eux. Quand on sait que la maladie une fois déclenchée dans l'organisme ne laisse aucun espoir, sinon une évolution plus ou moins lente vers un passage de plus en plus étroit qui conduit à la porte du cimetière. Vous conviendrez que ceux qui se retirent avec un tel verdict ne sont pas dans un état d'es-

prit pour vivre ces quelques années dans les meilleures conditions, même avec une pension de 90% du salaire qu'ils ne retirent pas longtemps.

Il me semble qu'il serait plus décent pour l'État et les compagnies de payer, avant qu'ils ne soient atteints par la maladie, une pension à ces travailleurs qui l'ont mérité tout autant que d'autres catégories de travailleurs des services qui peuvent après 20 ou 25 ans se retirer par des plans conjoints payés en partie par l'État à même nos taxes.

Pourquoi se le cacher pour la majorité des travailleurs qui ne sont pas encore pensionnés par la C.A.T., et qui ont au moins 30 ans de service pour la Compagnie, leurs chances de se rendre jusqu'à la retraite sont minces surtout que la plupart ont commencé à travailler dès l'âge de 16 ans à la mine, et qu'à mesure qu'ils perdent de la résistance par l'âge et deviennent donc plus vulnérables à la maladie, le sort qui leur est réservé c'est de balayer la poussière, souvent sur les quarts de nuit, en compétition avec des plus jeunes.

Les mineurs en Europe sont retraits à l'âge de 50 ans parce que l'on sait que leur espérance de vie ne dépasse pas 60 ou 62 ans je crois. Qu'on reconnaisse donc ce fait pour les mineurs de l'amiante qui ont été soumis à des conditions bien plus pénibles, qui ont rendu service à la société et qui méritent bien de vivre un peu.

QUE CELLE DU CIMETIÈRE

Bellevue

L'INSOUCIANCE DES GOUVERNANTS

Coincés entre des promesses de députés, des projets de technocrates, la dure réalité du bien-être social et le mépris du ministre de l'industrie et du Commerce, les travailleurs et travailleuses de Bellevue ne croient plus à la réouverture de leur usine.

Au cours d'une rencontre avec Yves Duhaime, ministre québécois, le 18 mars dernier, les travailleurs de Bellevue, usine fermée en septembre dernier par suite d'une gestion incompétente de la Société de Développement Industriel et du co-propriétaire Conrad Lessard, ont appris que le gouvernement québécois n'avait aucun projet prévu pour leur redonner leurs emplois.

Sans dissimuler son arrogance envers les travailleurs et travailleuses, dont une cinquantaine s'étaient déplacés pour le rencontrer, le ministre a expliqué que l'usine "pourrait être transformée en condominium industriel".

Selon le ministre, fâché de la présence des média d'information, malgré la transparence jusqu'à maintenant soi-disant affichée par les membres du cabinet péquiste, "Bellevue fait face à une conjoncture industrielle difficile".

Résumant les démarches entreprises auprès de financiers locaux, L. Gosselin et Fils, Industries l'Islet, Bervac et Société Nationale de l'Amiante, par des fonctionnaires de son ministère, le ministre Duhaime s'est avoué vaincu de pouvoir trouver une solution aux problèmes des travailleurs et travailleuses qui, depuis plus de huit mois, tentent de redonner vie à leur usine et de retrouver leurs emplois.

Revenant à la charge sur l'authenticité de leur lutte, laissant croire que leur action syndicale n'apporterait

aucun résultat, le ministre leur a déclaré qu'ils "se faisaient de faux espoirs" en passant que cette usine rouvrirait ses portes.

La Société Nationale de l'Amiante
Sur les 250 ex-employé-e-s de cette usine de Thetford, à peine 25 ont pu trouver un nouvel emploi et la grande majorité n'a plus d'assurance-chômage.

Une usine neuve, qui a coûté aux deux paliers de gouvernements l'équivalent de \$20 millions de dollars, est laissée à l'abandon attendant...

N'attendant plus rien des gouvernants, les membres du syndicat ont rencontré le président de la Société Nationale de l'Amiante, M. Daniel Perlstein, afin de connaître les intentions de la Société de la Couron-

ne sur l'avenir de Bellevue.

Pour le président de la SNA, qui n'a pas caché ses intentions et projets de pouvoir utiliser éventuellement une surface de 100,000 pieds carrés de l'usine afin d'y installer une usine de transformation de l'amiante, "un tel projet n'entraînerait pas une embauche de plus de cinquante personnes et, encore là, il s'agirait en grande partie de personnel spécialisé."

Affirmant que, d'ici cinq ans, en comptant tous les projets à long terme de la Société, même celui de la nationalisation de l'Asbestos, il n'y aurait pas de création importante d'emplois, "500 à 600 emplois", a-t-il dit. Le président de la SNA a refroidi l'espoir de ces syndiqués, à qui l'on a toujours prétendu, dans les officines gouvernementales, qu'il y aurait, après la nationalisation de l'amiante, quelques milliers d'emplois disponibles.



chez Fournier Steel Work QUAND ON PREND DES TRAVAILLEURS POUR DES ENFANTS D'ÉCOLE

Chez Fournier Steel Work, à Thetford-Mines, les travailleurs reçoivent chaque semaine un "Bulletin de notes" où le patron Renaud Fournier, a consigné une évaluation personnelle du travailleur qui détermine le salaire à lui verser.

Si le travailleur a "l'esprit contraire" au lieu d'obéir aux règlements, s'il "attend qu'on lui dise ou montre quoi faire" au lieu de prévoir l'ouvrage et l'accomplir, ou encore, s'il "suit l'opinion des autres" au lieu d'agir de lui-même, il y a de fortes chances pour que son salaire soit coupé.

Couper les salaires, après avoir évalué chaque semaine à l'aide d'un questionnaire qui semble sorti tout droit d'un traité moyen-âgeux de psychologie, le travail et le comportement de ses travailleurs, apparaît si logique au propriétaire de cette entreprise québécoise et de plusieurs autres de la région (Richmond Fournier, AFL Construction, Lafleur & Laflamme, Installateurs

Fournier, Ateliers Blais, Tra-Min...) qu'il a décrété un lock-out lorsque ses travailleurs lui ont demandé de faire cesser de telles discriminations.

Ainsi un bon bulletin, codant en pourcentage l'évaluation de l'intéressé à 92%, lui donnera un salaire horaire de \$8.19.

Moins bon bulletin, il ne recevra pour un 77%, que \$7.60 de l'heure. Une différence de \$0.60 l'heure, qui signifiera à la fin d'une année une différence de salaire pouvant varier jusqu'à \$1,500, selon qu'il manifeste un "bon" ou un "mauvais" comportement.

Des exemples...

Ce n'est pas la première fois que des patrons d'usine tentent d'utiliser à des fins douteuses la psychologie contre les syndicats, mais chez Renaud Fournier, les travailleurs sont décidés "à ne pas rentrer avant que toute cette discrimination n'ait cessé".

Pour les membres du syndicat CSN, "la discrimination ne fait pas de doutes, surtout quand on songe qu'il y a chez Renaud Fournier plus de 9 catégories différentes de salaires, et que ces catégories ont des échelles variant à leur tour en plusieurs classifications".

Pour les 75 travailleurs en lock-out depuis le 28 février, soit quelques jours avant le déclenchement de la grève des 1,400 syndiqués de l'Asbestos Corporation, il n'est pas question de revenir à ce système féodal de pointage d'évaluation.

"Surtout, de dire l'un des travailleurs de cette fonderie spécialisée en équipement minier, que le syndicat ne peut même pas faire de griefs pour un travailleur qui par "mauvais comportement" peut être pénalisé d'une suspension de moins de 5 jours en plus de voir son salaire "coupé" par cette nouvelle arme patronale, la "psychologie du comportement".

1er mai, fête internationale des travailleurs

LA FÊTE DE L'UNITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le 1er Mai est un jour de fête où les travailleurs de tous les pays rendent hommage à tous ceux qui, au prix de luttes très dures, voire sanglantes, en dépit de la répression qui s'abattit sur eux, ont bâti l'histoire et la force du mouvement ouvrier. Car l'histoire du syndicalisme est une longue histoire de lutte contre l'exploitation du capitalisme et pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière.

Le 1er Mai n'est cependant pas une "fête" comme les autres. C'est le jour où des milliers de travailleurs à travers le monde se rencontrent, se mobilisent, revendiquent, cherchent à renforcer leurs luttes, à accroître leur solidarité. C'est le jour où on jette un regard en arrière pour mieux préparer les combats à venir.

L'origine du 1er Mai

Un grand mouvement de revendications pour la réduction de la journée

de travail est à l'origine des grèves massives et des événements historiques qui eurent lieu en 1886, année mémorable pour le mouvement ouvrier international.

Plus précisément, l'origine du 1er Mai remonte à la lutte livrée par les ouvriers américains pour l'établissement de la journée de huit heures.

C'est une résolution adoptée par la Fédération des syndicats ouvriers des États-Unis et du Canada, à son congrès du 7 octobre 1884, qui a donné naissance au 1er Mai. "Il est



résolu par la Fédération — dit ce document — qu'à partir du 1er mai 1886 la durée légale de la journée de travail sera de huit heures et il est aussi résolu que la Fédération recommande aux organisations ouvrières d'adopter leurs statuts et règlements en vue de mettre en pratique, à la date fixée, la présente résolution."

À son congrès suivant, en 1885, la Fédération fut beaucoup plus précise quant aux moyens à prendre pour faire accepter la journée de huit heures. On y parla carrément d'un arrêt général de travail le 1er Mai 1886. Cette proposition était d'autant plus réaliste que les années 1884 et 1885 avaient été marquées d'une dépression et que le chômage avait atteint des proportions inquiétantes.

La campagne en faveur de la journée de huit heures rallia à la Fédération et aux Chevaliers du Travail des centaines de milliers de travailleurs.

Des lignes et des comités se formèrent un peu partout qui lancèrent le mot d'ordre "8 heures de travail, 8 heures de repos et 8 heures de récréation". Cette période donna lieu à une agitation sans précédent dans l'histoire du syndicalisme américain. En 1885, 250,000 ouvriers se mirent en grève, paralysant la production dans quelque 2,467 entreprises. Préparée par une telle vague de militantisme, la manifestation du 1er Mai 1886 fut une véritable expression de la puissance et de la solidarité de la classe ouvrière: plus de 200,000 travailleurs firent la grève et fermèrent les portes de plus de 11,000 usines.

Effrayés par la puissance et la solidarité de la classe ouvrière, les capitalistes de Chicago — la ville qui était en quelque sorte le centre de ce grand mouvement pour la journée de huit heures — décidèrent de riposter. Même si la grève s'étend dans toutes les grandes villes américaines, c'est surtout à Chicago que grévistes et patrons s'affrontent. On mit sur pied des escouades



de policiers, on fit appel aux briseurs de grève de l'agence Pinkerton et on mobilisa la milice de l'État d'Illinois, forte de 1,350 hommes.

À Washington, 10,000 ouvriers sont en grève; tout se passe calmement. À Boston, une vingtaine des plus grandes maisons d'ébénisterie ont commencée à réduire la journée de travail à 8 heures; une cinquantaine d'autres ont convenu de suivre la majorité. Douze ont offert de réduire la journée de travail à 9 heures, mais cette offre n'a pas été acceptée.

Le mouvement de grève est lent: déclenché le 1er Mai, ce n'est vraiment que les 2 et 3 mai que le nombre de grévistes atteignent des proportions jamais vues en Amérique du Nord: 200,000 travailleurs en grève dont plus de 40% de Chicago. Cette ville industrielle est alors un centre financier, commercial et ferroviaire de première importance. On calcule qu'un travailleur "organisé (membre des Chevaliers du Travail ou d'un syndicat de métier) sur quatre fait la grève.

Déjà, le matin du 3 mai 1886, la stratégie patronale et policière est au point. C'est à Chicago qu'on écrasera le mouvement, puisque c'est dans cette ville que son caractère de lutte de classe est le plus accentué.

Le 3 mai, à l'usine de la McCormick Harvester où les ouvriers faisaient la grève pour la journée de huit heures, la police escorta au travail 300 briseurs de grève. Les grévistes leur barrèrent la route. La police ouvrit le feu sur les grévistes, en tua quatre et en blessa plusieurs autres.

Les ouvriers, afin de protester contre la barbarie de la police, décidèrent de tenir une grande assemblée le lendemain, 4 mai 1886, au Haymarket Square. La réunion en était à son dernier orateur quand, soudainement, quelque 180 policiers firent irruption en ordonnant à la foule de se disperser. Au même moment un provocateur lança une bombe en direction des policiers. Un gendarme mourut sur le coup, tandis que cinq autres succombèrent à leurs blessures quelques heures plus tard.

La répression s'organise. La presse capitaliste rapporte les événements de façon biaisée et donne large tribune à ceux qui réclament un châtiement pour les manifestants.

Ainsi, le lendemain des événements, le capitaine Bonfield dans une déclaration aux journaux, affirme que "les hommes qui ont imaginé les atrocités d'hier ne sont dignes d'être citoyens d'aucun pays. Leur châtiement devrait être prompt et sévère. Quant aux grévistes, nous pouvons venir à bout de n'im-



porte quelle populace de la ville. L'attaque que nous ont livrée les grévistes a été brutale et lâche: ils ont perdu par là toute la sympathie que la population aurait pu avoir pour eux”.

Les leaders ouvriers, y compris ceux qui avaient pris part à l'assemblée (mais qui ne s'y trouvaient plus quand la bombe fut lancée), furent immédiatement arrêtés. On leur fit subir un procès qui n'était qu'une machination ayant pour but de faire un exemple, comme le réclamait la presse capitaliste.

Huit hommes furent finalement accusés de meurtre au sujet de la bombe de Haymarket Square: August Spies, Michael Schwab, Samuel Fielden, Adolph Fisher, George Engel, Oscar Neebe, Louis Lingg et Albert R. Parsons. Il n'y avait pas l'ombre d'une preuve qu'ils étaient liés à l'attentat meurtrier mais cela n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître coupables de meurtre, même Parsons qui n'était plus sur les lieux au moment où le drame se déroula! Ils étaient surtout coupables

d'avoir prêché la révolution, violente au besoin.

Neebe fut condamné à 15 ans de prison et les 7 autres à être pendus. On leur refusa un nouveau procès et la Cour suprême de l'Illinois rejeta leur appel. La Cour suprême des États-Unis confirma les trois premiers jugements. Le gouverneur de l'Illinois, Oglesby, se dit prêt à accorder sa clémence à Parsons si celui-ci voulait bien lui demander personnellement sa grâce. Parsons refusa parce que ce serait se distinguer de ses camarades et amoindrir leurs possibilités de s'en tirer alors qu'ils étaient aussi innocents que lui. Lingg, Engel et Fisher refusèrent aussi de demander grâce. Le jeudi 10 novembre 1887, le gouverneur Oglesby commua les sentences de Fielden et de Schwab en emprisonnement à vie; le même jour, Lingg qui n'en pouvait plus d'attendre le moment de son exécution se suicida. Spies, Parson, Fischer et Engel furent condamnés à mort par un jury composé de contremaîtres et de gérants d'usines.

Malgré une campagne déclenchée par le mouvement international pour obtenir leur grâce, les quatre condamnés furent pendus le 11 novembre 1887. “UN JOUR VIENDRA OÙ NOTRE SILENCE SERA ENCORE PLUS PUISSANT QUE LES VOIX QUE VOUS ÉTOUFFEZ AUJOURD'HUI”, déclara prophétiquement August Spies au moment de son exécution.

Le 26 juin 1893, Fielden, Schwab et Neebe furent libérés par le gouverneur John Peter Altgeld qui reconnut que le procès avait été “arrangé”. On savait à ce moment que la condamnation des 8 hommes était une erreur, un crime judiciaire, un acte de justice de classe.

Une tradition internationale

Lors du congrès de la Deuxième Internationale, inspirés par la solidarité de la classe ouvrière américaine et par la lutte héroïque de ses lea-

ders assassinés, des délégués syndicaux et socialistes européens, réunis à Paris le 14 juillet 1889, se prononcèrent pour l'élargissement du 1er Mai à l'échelle mondiale, pour en faire une journée où tous les travailleurs de tous les pays revendiqueront la journée de huit heures.

Le 1er Mai devint ainsi l'occasion d'une manifestation internationale de solidarité ouvrière en mémoire des martyrs de Chicago. Ce sera aussi l'occasion de mettre de l'avant les revendications des travailleurs pour la réduction de la durée du travail.

Le résolution adoptée par le congrès de la Deuxième Internationale disait "les travailleurs des diverses nations auront à accomplir cette manifestation dans les conditions qui leur sont imposées par la situation particulière de leur pays".



Les résolutions du congrès pour lesquelles les travailleurs du monde entier sont invités à manifester, outre la journée de 8 heures, portent sur la limitation du travail des femmes et des enfants, l'interdiction du travail de nuit, la suppression des bureaux privés de placement, la garantie d'un minimum de salaire et au moins un jour de repos par semaine.

À partir de ce moment, la tradition du 1er Mai fut solidement établie dans le monde entier, notamment en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique Latine. Né en Amérique du Nord, il a été célébré durant des décades, jusqu'à 1928.

Dans le but de faire oublier les événements sanglants qui eurent lieu aux États-Unis, suite aux manifestations massives des travailleurs pour la journée de 8 heures, peu à peu, tous les États américains fixèrent le jour de la Fête du travail (Labor Day) le 1er lundi de septembre. Ils ont cherché de cette façon à faire oublier un chapitre très important de la lutte historique du mouvement ouvrier pour la réduction du temps de travail.

En 1894, le gouvernement d'Ottawa suit le courant et fixe un premier congé annuel férié le premier lundi de septembre: ce sera la Fête du Travail.



Le 1er Mai au Québec

Cependant, la tradition du 1er Mai commence à revivre. Au Québec, depuis un certain nombre d'années, plus précisément depuis 1970, les travailleurs ont renouvelé avec cette célébration, afin de rendre hommage aux luttes passées et aux hommes et aux femmes qui les livrèrent, mais aussi pour affirmer collectivement leur conscience de classe et leurs revendications. En décidant de célébrer, eux aussi, la fête internationale des travailleurs, ils se sont mis à l'avant-garde de la classe ouvrière nord-américaine.

Dans la plupart des pays, le 1er Mai est un jour férié prévu dans la loi. Les travailleurs québécois particulièrement ceux affiliés à la CSN, doivent donc exiger que le 1er Mai soit inclus dans leurs conventions collectives comme une fête statutaire, chômée et payée par l'employeur. À plus long terme, le gouvernement devrait proposer l'adoption d'une loi consacrant le premier mai comme la véritable fête des travailleurs.

À l'occasion du 1er Mai prochain, partout au Québec auront lieu des manifestations, des défilés, des rencontres sur les lieux de travail visant à faire un bilan des luttes passées, à préparer les actions futures, à renforcer la solidarité de tous les travailleurs et à apporter notre appui aux luttes de la classe ouvrière dans d'autres pays. À Montréal et dans d'autres villes de la province, cette date sera commémorée de façon unitaire par les instances syndicales régionales des trois centrales.

Car le 1er Mai est la fête de tous les travailleurs syndiqués et non-syndiqués, chômeurs et assistés sociaux, femmes et travailleurs immigrants, jeunes et retraités. C'est donc la fête de l'unité et de la solidarité.

mourir pour gagner sa vie

Une chronique sur la sécurité-santé dans le journal LE TRAVAIL; Michel Chartrand a fait voter ça au Congrès spécial de la CSN sur la sécurité-santé. Voilà!

Les accidents augmentent

En 1969, il y avait un accident à toutes les 40 secondes sur les lieux de travail; en 1978, c'était rendu à toutes les 23 secondes. Que nous travaillions dans une usine de métallurgie, dans une mine ou dans un hôpital, nos possibilités d'accident sont de plus en plus grandes. Quant aux maladies qui touchent les travailleurs, on estime qu'elles font de sept à huit fois plus de morts que les accidents. Pourtant, à la Commission des Accidents du Travail (CAT),

les cas de maladies industrielles, même les plus connues comme l'amiantose, sont presque systématiquement refusés.

La réalité est triste.

Les travailleurs luttent

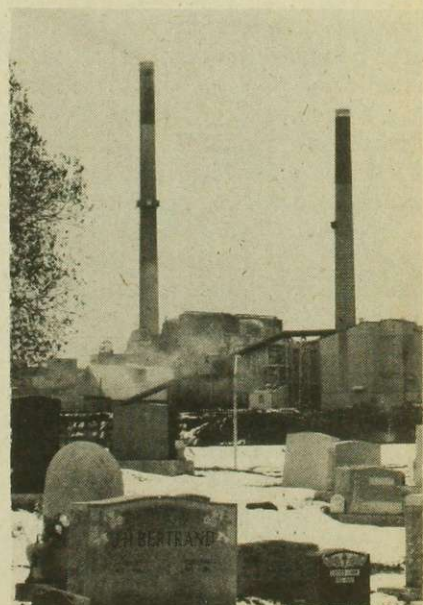
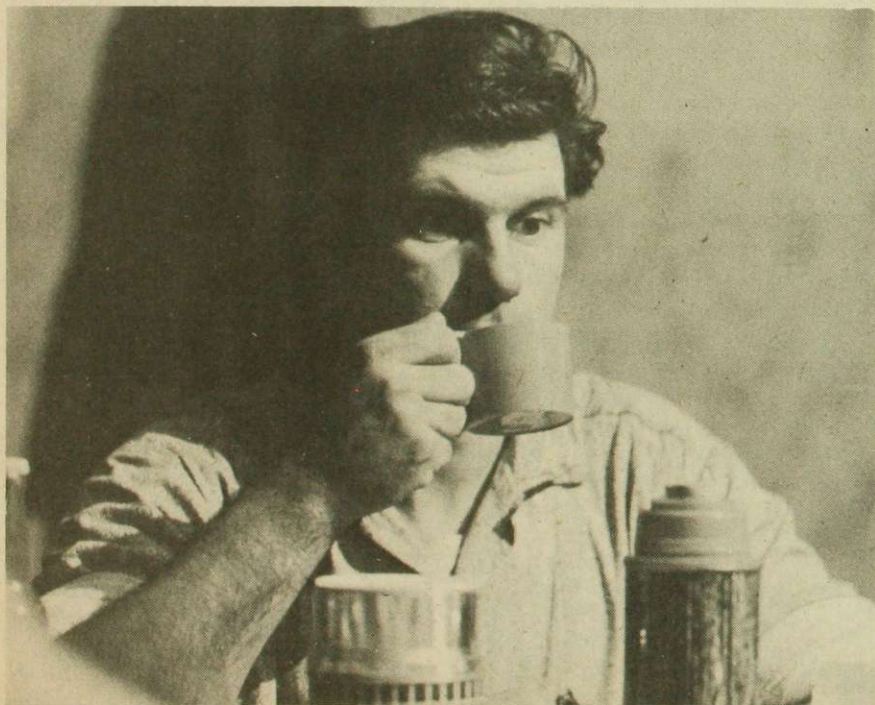
Les travailleurs se battent pour améliorer leur sort sur la sécurité-santé et leurs luttes obligent les patrons à faire des concessions. À la CSN, nous réclamons comme principe général dans la lutte pour la sécurité-santé au travail **l'élimination des dangers à la source**. Nous croyons que la technique est assez développée pour solutionner les problèmes de sécurité et de santé qui se posent sur les lieux de travail, la technique et le sens de l'humain. Si on peut instal-

ler des silencieux sur une mitrailleuse, on peut en mettre sur une machine!

Les appareils protecteurs

Mais les patrons voient leur avantage ailleurs: ils ont entrepris de diminuer les accidents (entendre par là diminuer leur coût d'assurance à la CAT) en misant sur les appareils protecteurs. En fait, ils sont en train de nous déguiser comme des bouffons sans rien changer à leur système de production, au contraire.

Maintenant ils voudraient que les travailleurs puissent s'adapter aux machines. **La sécurité-santé: une lutte que les travailleurs ne peuvent pas perdre!**



comme à Thetford en 1974

UNE ENQUÊTE MÉDICALE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA NORANDA

Au cours du mois de février, la CSN et l'équipe médicale du laboratoire des sciences environnementales, affilié à l'école de Médecine du Mont-Sinaï, de New York, ont conclu une entente qui vise l'examen de la santé et les causes de décès des travailleurs de l'usine de smeltage de la Noranda, à Rouyn-Noranda.

L'entente intervenue prévoit particulièrement une série exhaustive d'exams médicaux pour tous les travailleurs de la Noranda, leurs épouses et leurs enfants. Les exams médicaux seront conduits par des spécialistes des diverses branches médicales appropriées: pneumologues, hématologues, neurologues, etc. De plus, une équipe médicale enquêtera sur les causes de décès des travailleurs de la Noranda.

Attentes historiques

Depuis de nombreuses années, les travailleurs de la Noranda observent une détérioration marquée de leurs conditions de santé sans qu'il ne leur soit possible d'en identifier scientifiquement les causes. Décès prématurés, invalidités permanentes ou latentes constituent une source de préoccupations continue pour les travailleurs de la Noranda.

Jusqu'à présent, face à leurs appréhensions, les travailleurs devaient se contenter des diagnostics des

médecins locaux qui ne sont pas équipés et préparés à la médecine du travail et donc largement impuissants. Ils pouvaient faire affaire avec le médecin de la compagnie qui, comme partout, représente principalement les intérêts patronaux. Ou encore, quand il s'agissait d'une invalidité permanente ou temporaire, faire face à une batterie de médecins de la CAT dont le souci premier n'est pas de protéger leur santé, mais de minimiser la responsabilité patronale face à l'invalidité et sa compensation.

L'intérêt que portent les travailleurs de la Noranda à la question de leur santé au travail s'est clairement manifesté dans les années passées, notamment, il faut souligner le rapprochement de certains d'entre eux avec les mineurs de Thetford Mines qui ont connu une situation semblable par rapport aux mines d'amiante et qui, en 1974, ont recouru à l'équipe médicale du Mont-Sinaï pour démasquer les agissements des compagnies minières et de la CAT à leur égard. Ensuite, par l'appui continu qu'ont apporté de nombreux travailleurs de la Noranda, individuellement, à la Fédération des accidentés du travail du Nord-Ouest. Et finalement, par la forte détermination de maîtriser davantage la dimension de la santé au travail au cours de la négociation de la première convention collective de leur syndicat nouvellement affilié à la CSN.

la loi 17 ne nous satisfait pas

Sanctionnée par l'assemblée nationale le 21 décembre 1979, la loi 17 sur la santé et la sécurité au travail n'est cependant pas encore en vigueur puisqu'elle n'a pas encore été promulguée par le gouvernement.

La CSN a étudié le texte de loi définitif et a constaté que malgré certains ajustements de dernières minutes qui nous sont favorables, l'ensemble de la loi ne répond pas à nos revendications fondamentales en matière de sécurité-santé, à aucune de nos revendications fondamentales malgré qu'il soit maintenant permis de négocier plus que la loi.

Sur les comités paritaires

Notre position sur les comités paritaires prévus par la loi: ne pas en faire la demande et plutôt consacrer son énergie à bâtir un comité syndical de sécurité-santé. Un syndicat peut cependant participer à un comité paritaire s'il le considère comme un lieu de dépôt de revendications et de négociation. Sans plus.

Quant à la participation de la CSN à la Commission de santé et de sécurité du travail (organisme remplaçant la CAT), le conseil confédéral l'a décidée majoritairement.

le conseil fédéral l'a décidé

LA CSN RECOMMANDE LE OUI AU REFERENDUM

Les 160 délégués syndicaux formant le conseil fédéral de la CSN, ont adopté par une très large majorité la recommandation de l'exécutif et du comité d'orientation de la CSN à l'effet de se prononcer en faveur du oui lors du prochain référendum.

C'est au terme d'un long débat que les délégués au conseil ont adopté cette position, le 11 avril, après avoir longuement discuté de l'opportunité pour la centrale de se prononcer sur cette question.

Dès l'ouverture, le président Norbert Rodrigue avait indiqué que la proposition de la CSN était inscrite dans une démarche autonome de tout parti politique. Il ajoutait cependant: "Nous n'avons pas le droit, comme organisation syndicale vouée à la défense des travailleurs, de nous taire lorsque leurs intérêts sont en jeu. Nous avons la responsabilité militante de dire ce que, honnêtement et franchement, nous croyons être leur intérêt".

Il est clairement apparu, tout au long des débats, que le référendum ne marquait pas la fin du débat sur la question nationale, aux yeux de la CSN, mais qu'il en représentait un moment où la voix

des organisations des travailleurs ne pouvait être absente.

Par ailleurs, tout en maintenant ses critiques envers le projet de société préconisé dans le livre blanc du parti québécois, la CSN reconnaît que ce projet "manifeste une volonté d'accroître l'emprise du peuple québécois sur ses institutions pleins pouvoirs de faire les lois, lever les impôts et d'établir ses relations extérieures".

Ce même projet, d'autre part, vise

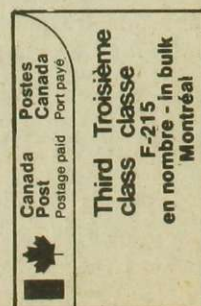
à circonscrire le lieu, le cadre politique et l'état où on entend résoudre la question nationale et tend à rapprocher les lieux du pouvoir.

Quant au livre beige du parti libéral, la CSN considère qu'il tend à consacrer notre statut de minorité à l'intérieur du Canada, tout en favorisant le statu quo et en constituant de sérieux reculs sur des questions d'importance comme la langue.

C'est en tenant compte de tous ces facteurs que la CSN, "dans le respect de l'opinion de chacun de ses membres, et tout en considérant son autonomie, considère qu'il est dans l'intérêt des travailleurs et des couches populaires de voter oui au référendum".



manifestation du 1er mai
à Montréal, au parc Laurier, à 19h.



Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q.